

Gouvernement du Québec

Décret 1047-2005, 9 novembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la représentation québécoise à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005

ATTENDU QUE se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005, la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information intéressent et concernent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises relatives à la société de l'information ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet de la ministre ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, du ministre des Services gouvernementaux et du ministre délégué au Gouvernement en ligne :

QUE le Québec participe à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se tiendra à Tunis (Tunisie), du 16 au 18 novembre 2005 ;

QUE le ministre délégué au Gouvernement en ligne, M. Henri-François Gauthier, y dirige la représentation québécoise ;

QUE la représentation québécoise soit composée, outre le ministre délégué au Gouvernement en ligne, de :

— madame Marie-Pier Champagne, attachée de presse, cabinet du ministre délégué au Gouvernement en ligne ;

— monsieur Michel Rosciszewski, directeur des politiques, ministère des Services gouvernementaux ;

— monsieur Bernard Beaulé, coordonnateur de l'événement Québec, direction des communications, ministère des Services gouvernementaux ;

— monsieur Normand Laberge, directeur général associé par intérim, direction des ressources informationnelles, ministère de la Justice ;

— monsieur Serge Hébert, chargé de projet SEN et SEIM, direction des ressources informationnelles, ministère de la Justice ;

— monsieur Smaïl Bouikni, directeur général adjoint à la planification et au développement de l'emploi, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

QUE la représentation québécoise à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

ANDRÉ DICAIRE

45312

Gouvernement du Québec

Décret 1048-2005, 9 novembre 2005

CONCERNANT le financement du programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

ATTENDU QUE la réussite des élèves, des étudiants et des étudiantes est au cœur de la mission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, comme il est mentionné dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère ;

ATTENDU QUE le soutien à la réussite éducative des jeunes est l'une des orientations retenues pour la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement ;

ATTENDU QUE l'orientation et la planification des services éducatifs en vue de soutenir la réussite doivent s'appuyer sur des connaissances issues de recherches récentes et pertinentes ;

ATTENDU QUE le programme de recherche ministériel vise à favoriser la recherche sur la réussite à tous les ordres d'enseignement et sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui l'influencent ;

ATTENDU QUE les objectifs du programme de recherche sont de favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et leur réussite, de favoriser la création d'un partenariat de recherche avec les organismes des réseaux de l'éducation ainsi qu'avec les organismes publics et communautaires et de faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'associe au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour gérer ce programme de recherche;

ATTENDU QUE le FQRSC a été institué par l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., c. M-30.01) et qu'il est régi par les dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 63, le FQRSC a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement le développement de la recherche, notamment dans le domaine de l'éducation et, à cette fin, d'établir tout partenariat nécessaire, dont des partenariats avec les ministères;

ATTENDU QUE le FQRSC agit comme organisme fiduciaire des sommes investies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans ce programme et que, à ce titre, le FQRSC assure le suivi des versements des subventions et bourses de carrière octroyées aux chercheurs et aux étudiants et gère les rapports préliminaires et finaux de recherche ainsi que la correspondance pertinente au programme de recherche;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'engage à verser un montant annuel de 1 200 000 \$ et que le FQRSC s'engage à verser un montant annuel de 100 000 \$ en soutien au programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires;

ATTENDU QUE ce programme est prévu pour une durée de trois ans, qu'il nécessitera un engagement financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 1 200 000 \$ pour l'année 2005-2006, et qu'il pourrait être renouvelé pour les années 2006-2007 et 2007-2008 sous certaines conditions;

ATTENDU QUE, en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981, c. A-6, r.22) et ses modifications subséquentes, tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport:

QU'il soit autorisé à verser au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, pour l'exercice financier 2005-2006, une subvention de 1 200 000 \$, à même les crédits autorisés du programme 04, élément 05, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45313

Gouvernement du Québec

Décret 1049-2005, 9 novembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, qui se tiendra à Ottawa, Ontario, le 14 novembre 2005

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) le 14 novembre 2005, à Ottawa, Ontario;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, qui se tiendra à Ottawa, Ontario, le 14 novembre 2005;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de:

— madame Diane Fradette, directrice du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Frédéric Lagacé, attaché politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;